



FLASH INFOS

Dans ce numéro :

Année 2020 n°263

Flash spécial COVID-19 :

Le point sur la gestion des déchets en période de crise sanitaire

Reims, 19 mars 2020. **Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19, les dispositifs de gestion des déchets sont fortement perturbés. Chacun est appelé à un comportement civique et responsable pour permettre aux services de la Ville et du Grand Reims de gérer correctement les déchets en cette période. Retour sur les mesures mises en place afin de gérer au mieux le traitement des déchets et la propreté urbaine en cette période de crise sanitaire.**

Déchetteries

Depuis le 17 mars, l'ensemble des déchetteries du Grand Reims sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Rappelons qu'un déplacement en déchetterie ne rentre pas dans le champ dérogatoire des déplacements de première nécessité, aussi, il appartient aux habitants de gérer différemment leurs déchets verts et de stocker temporairement leurs encombrants et déchets spécifiques.

Rappelons également que brûler les végétaux et déposer ses encombrants sur le trottoir sont des actes interdits et verbalisables.

En cette période de confinement, certains habitants entretiennent leurs jardins en tondant notamment leurs pelouses. Face à la fermeture des déchetteries, il existe plusieurs alternatives pour se charger personnellement du traitement de ses déchets verts :

Il est possible de déposer ses tontes dans le coin de son jardin (pas dans un sac sous peine de générer un processus de fermentation). Les tontes peuvent être déposées au sol, l'herbe va se dessécher et pourra progressivement être incorporée à un éventuel composteur ou rejoindre la déchetterie, dès que cette dernière sera ré-ouverte au public.

Il est également possible d'étaler l'herbe tondue en couche de 5 à 10 cm aux pieds des plates-bandes. De cette manière les tontes limiteront la pousse de mauvaises herbes.

Les dépôts de tontes et autres objets volumineux dans les poubelles bordeaux entravent le travail des ramasseurs et, par conséquent, la bonne gestion de la salubrité publique sur le territoire.

Ordures ménagères

La priorité est donnée au ramassage des ordures ménagères et à la salubrité publique.

La collecte des ordures ménagères (bacs bordeaux) est actuellement maintenue aux jours de collecte habituels, soit le lundi mais avec de possibles changements d'horaires. Les habitants sont invités à présenter leurs bacs la veille des jours habituels de collecte. Afin de garantir des conditions de travail optimales aux agents, la collectivité demande aux habitants de jeter leurs ordures ménagères dans des sacs liés avant de les placer dans leurs bacs de collecte.

Tri sélectif

À compter du lundi 23 mars, et en raison de la fermeture du centre de tri du syndicat départemental Syvalom, **la collecte sélective (emballages et papiers) est suspendue.**

Dans l'attente d'un retour au fonctionnement normal, les habitants doivent conserver au maximum leurs emballages chez eux.

Pour Courcy, le ramassage du jeudi est donc suspendu. Les verres, déchets verts, les cartons et les papiers doivent être stockés chez vous.



Nous vous remercions pour votre civisme et le respect strict des consignes.

Elections

Résultats : 807 inscrits
328 votants
292 exprimés (29 nuls - 7 blancs)



L'élection du maire et des adjoints qui devait se dérouler ce vendredi 20 mars aura lieu courant mai. Les nouveaux élus ne sont donc pas encore installés alors que les anciens restent en fonction jusqu'à la date de l'élection.

Services religieux :

L'Eglise de notre village restera fermée durant toute la durée du confinement sauf dispositions spéciales pour cause de cérémonie. Afin d'éviter toute inquiétude, nous attirons votre attention, sur la volonté du diocèse de faire sonner les cloches le mercredi 25 mars à 19h30 pour une durée de 10 minutes, à l'occasion de la fête de l'annonciation.

Confinement :

Nous vous informons que par arrêté préfectoral du 21 mars, les parcs et aires de jeux, le stade municipal et le terrain de pétanque resteront totalement fermés et inaccessibles durant toute la durée du confinement.

Revenons sur les obligations du dit confinement et sur ce qui s'impose à chacun d'entre nous.

Nous devons impérativement restreindre nos sorties au maximum et les limiter à l'indispensable.

Les regroupements même à deux sont proscrits et le stationnement des piétons sur la voie publique est interdit.

Si la grande majorité des Courcéens respecte scrupuleusement les consignes imposées par les autorités, de trop nombreuses personnes s'octroient des dérogations abusives imaginant que le fait d'habiter à la campagne nous protège ou nous autorise à nous tenir en dehors des règles et des lois (regroupements aux abords des salles- longues promenades à distance du domicile- footing –promenade à vélo – jeux en plein air- et même récolte de copeaux de bois le long du canal...).

Nous vous invitons à revenir sur les limites rappelées et détaillées dans les informations officielles.

Les représentants des forces de l'ordre patrouillent très régulièrement sur notre territoire et verbalisent les comportements non autorisés.

Prenons très au sérieux la situation sanitaire et goûtons notre chance de vivre à la campagne et d'avoir à disposition une cour ou un jardin.

La solidarité s'organise dans notre commune à destination des plus fragiles et des plus vulnérables, merci à tous les bénévoles qui se sont déjà proposés pour faire du lien.

Rappel : Nous vous rappelons que les services de la Mairie et de l'Agence postale ne restent accessibles que pour les démarches urgentes et impérieuses.

Prenez soin de vous et des autres : confinez-vous. !